

MAIRIE d'ANDRESY
DIRECTION GENERALE
HR/HB

PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

Du 02 MARS 2009 à l'ESPACE JULIEN GREEN

L'an deux mille neuf, le deux mars à 19 heures 30, Le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, le vingt quatre février 2009 s'est assemblé à l'Espace Julien GREEN sous la présidence de Monsieur RIBAUT, Maire.

Etaient présents : M.RIBAUT – Maire – Mme DELOUZE-WOLFF – M. FAIST –
Mme MUNERET – M. MAZAGOL – Mme PERROTO – M. BELLEMIN –
M. BROUSSARD – M. BRIAULT – M. DELAMOTTE - Mme DELOR –
Mme BRETONNIERE de CHECQUE - M. ANNE – Mme POL – Mme FAYE –
Mme GENDRON – Mme VOIRIN - Mme LABOUREY – Mme MENIN –
M. DOS SANTOS – M. MARTZ - M. BIZOT – M. PINOY - M. MELONI –
Mme CHATEAU – Mme LANGLOIS – Mme WASTL – M. BESNARD – M. QUERTIER -
Mme COUDOUX – M. MARQUE -

Absents ayant donné pouvoir :

Mme MADEC pouvoir à M. RIBAUT
Mme ROCHE pouvoir à Mme DELOUZE-WOLFF

Madame DELOR été désignée à l'UNANIMITE Secrétaire de séance.

Monsieur RIBAUT – Maire prend la parole et fait la déclaration suivante :

« Mesdames et Messieurs les Elus, Cher public Andrézien venu nombreux, Mesdames et Messieurs de la Presse,

J'ai le plaisir d'ouvrir ce soir lundi 02 mars 2009 un Conseil Municipal spécifiquement consacré au « Développement Durable » et au lancement de l'Agenda 21 d'Andrézy (Agenda 21 d'Andrézy voulant dire Programme d'Andrézy pour le 21^{ème} siècle).

Merci aux Elus de se mobiliser pour ce sujet très important pour la vie de notre Municipalité, la vie de notre Commune, la vie des Andréziennes et des Andréziens.

Merci à vous Chères Andréziennes et Chers Andréziens d'être venus nombreux ce soir pour ce Conseil Municipal spécifique. Vous avez répondu à notre appel. Même si nous serons amenés à communiquer largement dans les semaines et les mois qui viennent sur ce que signifient Développement Durable et Agenda 21 pour Andrézy, je suis heureux que ce soir vous puissiez poser des questions sur ce sujet spécifique, si vous le souhaitez. Je précise donc que, ce soir, en fin de Conseil Municipal, comme d'habitude nous le clôturons pour donner la parole au public, et que, compte tenu du sujet très spécifique de ce Conseil Municipal, les questions soient uniquement consacrées au « Développement Durable et au lancement de l'Agenda 21 d'Andrézy ».

Ce Conseil Municipal se terminera à 20 h 30 pour être suivi de la projection du film d'Al Gore intitulé « Une vérité qui dérange ».

Restez nombreux : la vérité dérange effectivement.

Monsieur RIBAUT – Maire donne lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

I - INFORMATIONS GENERALES

I-1 – COMMUNICATION - COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION des DEUX RIVES de la SEINE

I-2 – DECISIONS – EXERCICE des DELEGATIONS

II - DELIBERATIONS

II-1 - DIRECTION GENERALE

01 - APPROBATION du PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 05 FEVRIER 2009

II-2 – DIRECTION du DEVELOPPEMENT DURABLE et de l'URBANISME

02 – LANCEMENT d'une DEMARCHE de DEVELOPPEMENT DURABLE par le BIAIS d'un AGENDA 21

03 – ADHESION à la CHARTE REGIONALE de la BIODIVERSITE et des MILIEUX NATURELS

III – DIVERS

04 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur RIBAUT – Maire demande s'il y a des questions à inscrire à l'ordre du jour.

Madame CHATEAU demande l'inscription des points suivants :

- Parc des Cardinettes
- Commission accessibilité des personnes handicapées

L'ordre du jour ainsi complété est adopté par :

MAJORITE (EPA)	26 VOIX POUR
OPPOSITION (AC)	05 VOIX POUR
GROUPE (AAV)	02 VOIX POUR

Soit un VOTE à l'UNANIMITE POUR

I - INFORMATIONS GENERALES

I-1 – COMMUNICATION - COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION des DEUX RIVES de la SEINE

Rapporteur : Monsieur RIBAUT – Maire,

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 23 FEVRIER 2009

CONVENTION d'ACCOMPAGNEMENT par le CAUE des YVELINES

Monsieur RIBAUT – Maire expose que dans le cadre du développement de la filière éco construction, la Communauté d'Agglomération a initié le projet d'Agence Locale de l'Eco-construction appelée ALEC. Aide au développement auprès d'artisans, d'entreprises, de collectivités et de centre de ressources, valorisation éco-matériaux et de pratiquer des démonstrations sur l'éco-construction avec des matériaux thèque etc...

Pour rappel, l'ALEC combine plusieurs fonctions regroupées au sein d'un espace unique, en cours d'aménagement au sein de l'Hôtel d'entreprise « Le Parc des Vignes ».

L'élaboration de ce dispositif fait l'objet depuis plusieurs mois d'un large travail partenarial associant notamment le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Yvelines (C.A.U.E) dans le cadre de ses activités de conseils architecturaux aux maîtrises d'ouvrages publics.

Pour permettre d'assurer cet accompagnement, il est proposé que la Communauté d'Agglomération adhère au CAUE 78 (cotisation annuelle de 915 €) et soutienne

financièrement le C.A.U.E. au titre d'une contribution générale à son activité pour un montant de 21 000 € annuel par année de travail.

CONVENTION d'OBJECTIF et de MOYENS avec l'ASSOCIATION ENERGIE SOLIDAIRE

Monsieur RIBAUT – Maire expose que dans le cadre du développement de la filière éco construction, la Communauté d'Agglomération a initié le projet d'Agence Locale de l'Eco-construction – ALEC.

L'élaboration de ce dispositif fait l'objet depuis plusieurs mois d'un large travail partenarial associant notamment l'Association Energie Solidaire dans le cadre de son activité d'Espace Info Energie, labellisé par l'A.D.E.M.E.

Pour ce faire, l'agglomération mettra à la disposition de l'association, une partie des locaux de l'ALEC.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette convention et le montant de la subvention annuelle de 40 000 €. Pour l'année 2009, le partenariat commençant au mois d'avril, ce montant s'élèvera à 30 000 €.

SUBVENTION de CLOTURE des ACTIVITES de l'ASSOCIATION AIDE et AUTORISATION de RECEVOIR les SUBVENTIONS LIEES à l'ACTIVITE du R.E.C de CHANTELOUP-LES-VIGNES

Monsieur RIBAUT – Maire expose que l'Intercommunalité fédérative que constitue la Communauté d'Agglomération s'est traduite en matière de développement économique et d'emploi par la mutualisation des moyens techniques et humains des villes adhérentes. Cette mutualisation se veut être une plus grande valeur ajoutée au service des publics éloignés du marché du travail et des entreprises et leurs salariés.

Après le transfert de la Maison de l'Emploi, de la Formation des Entreprises (M.E.F.E) de Chanteloup-les-Vignes, la Communauté d'Agglomération a largement contribué à la structuration de la Maison De l'Emploi (M.D.E) comme outil opérationnel au service d'une stratégie globale pour l'emploi et le développement économique sur le territoire du Nord des Yvelines.

C'est dans ce contexte que s'est posée la question du devenir de l'Association A.I.D.E. dans ce nouveau paysage institutionnel, qui est une Association loi 1901 créée pour répondre aux problématiques de l'emploi des adultes de plus de 26 ans.

Trois scénarii ont été discutés avec nos partenaires et le Conseil d'Administration de A.I.D.E. et un seul s'est imposé logiquement : le scénario 3 intégration de l'activité au sein de la Communauté d'Agglomération des 2 Rives de la Seine.

Il a été demandé à l'Association de céder ses différentes conventions d'un montant de 300 k€/an à la Communauté d'Agglomération et de participer à l'élaboration des dossiers de transferts du savoir et du savoir faire.

En contre partie, l'Association, qui ne dispose plus de ressources depuis décembre 2008, a sollicité une subvention exceptionnelle de 180 k€ au titre de la phase de transition.

APPROBATION de la CONVENTION de SUBVENTION GLOBALE FONDS SOCIAL EUROPEEN (F.S.E.) 2008-2013

Monsieur RIBAUT – Maire expose que dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National (O.I.N), via l'Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (E.P.A.M.S.A.) , le territoire « Seine Aval », notamment ses trois pôles urbains structurants, a fait acte de candidature unique sur l'appel à projets « InEurope », inscrit dans l'Axe 1 « Développement des projets urbains dans les zones les plus en difficulté » du Programme Opérationnel FEDER « Compétitivité régionale et emploi » pour la période 2007-2013.

Ainsi, le F.S.E. viendra appuyer certaines priorités de la candidature « InEurope » notamment celles liées au développement économique.

La convention de subvention globale permettra de mobiliser 643 954,00 € de F.S.E. sur la période 2008-2010, dont 104 573,00 € en 2008 et s'articule autour de 2 priorités principales :

- soutien au développement économique du territoire,
- développement des compétences nécessaires au retour à l'emploi.

Monsieur RIBAUT – Maire indique que c'est un des grands bénéficiaires de l'Opération d'Intérêt National et du fait d'avoir pu présenter trois grands territoires sous l'OIN (Opération d'Intérêt National) et d'avoir une force importante pour récupérer des fonds européens.

AGENCE DEPARTEMENTALE d'INFORMATION sur le LOGEMENT : A.D.I.L.

Monsieur RIBAUT – Maire expose que l'objectif de contribuer à la relance de la construction de logements et de favoriser l'accès de tous au logement, la Préfecture et le Conseil Général des Yvelines ont créé, fin 2006, une Agence Départementale d'Information sur le Logement (A.D.I.L) qui a pour objet :

- de définir et mettre en œuvre tous moyens d'information du public,
- d'entreprendre toutes études, recherches, actions de formation, démarches et réalisations liées à son domaine d'activité,
- de faire des propositions susceptibles d'orienter les politiques publiques en matière de logement et d'habitat.

Compte tenu de la compétence politique du logement de la CA2RS et de l'élaboration en cours du P.L.H., l'action de l'A.D.I.L. doit s'inscrire dans ce cadre.

Le principe de financement de l'A.D.I.L. est le suivant : 0,20 € / habitant soit 12 948 € pour la Communauté d'Agglomération par an. Adhésion 2009 : 2000 €. Permanence CA2RS accession à la propriété : 3000 €.

AMENAGEMENT d'ECO QUARTIERS – CONTRAT CADRE de PARTENARIAT ETAT - COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION

Monsieur RIBAUT – Maire expose que l'Etat souhaite mener en Ile de France une politique d'aménagement durable dont la création des O.I.N. constitue un des éléments fondamentaux

et dont le contrat de projet Etat-Région 2007-2013 un des outils principaux de mobilisation des crédits contractualisés.

La mobilisation des crédits d'Etat contractualisés au titre de l'O.I.N. passe par le financement d'opérations d'aménagement qui prennent la forme « d'éco quartiers ».

Pour s'inscrire dans la démarche, il est nécessaire d'établir le cadre d'un partenariat entre l'Etat et la Communauté d'Agglomération à travers un contrat cadre qui précise les objectifs généraux du projet d'aménagement et de développement qui est mené par la C.A.2.R.S. et en détermine les modalités de réalisation (processus et calendrier opérationnels).

Le contrat cadre ne constitue pas en soit un engagement financier, ni de la C.A.2.R.S., ni de l'Etat. Il fixe les conditions dans lesquelles les opérations que la C.A.2.R.S. entend engager ou poursuivre dans le cadre du projet de développement de la Boucle pourront être pris en considération et faire l'objet d'un soutien financier dans leur réalisation à l'horizon 2013.

Le Préfet de la Région Ile de France souhaite signer le 03 mars, les premières conventions éco-quartiers. Compte tenu de l'avancement des réflexions de la Communauté d'Agglomération menées avec l'E.P.A.M.S.A. depuis plus d'un an, il a semblé opportun de saisir l'opportunité offerte, d'autant plus que l'Etat a accepté de considérer l'ensemble de la boucle comme un unique « éco-quartier », et de traiter à la fois des questions de développement économique, de transports et de logement.

Ce contrat cadre est une opportunité pour la nouvelle Communauté d'Agglomération de disposer du cadre dans lequel inscrire ses projets.

I-2 – DECISIONS – EXERCICE des DELEGATIONS

Rapporteur : Monsieur RIBAUT – Maire,

Monsieur RIBAUT – Maire indique qu'il s'agit des informations données au Conseil Municipal, concernant les signatures faites en sa qualité de Maire au titre de contrats passés dans certaines limites. Il rappelle aux Elus du Conseil Municipal qu'il est désolé que le document n'ait pas été communiqué avant, cependant les Elus sont venus le consulter.

Monsieur RIBAUT – Maire demande s'il y a des questions.

Il est répondu par la négative.

DIRECTION VIE CULTURELLE

DECISION de SIGNER un CONTRAT de CESSION du DROIT d'EXPLOITATION d'un SPECTACLE avec la SARL THEATRE de SARTROUVILLE – PLACE JACQUES BREL – BP 93 – 78505 SARTROUVILLE pour la REPRESENTATION du SPECTACLE « PENELOPE » de HUBERT JEGAT au CHALET de DENOVAL – 149 Bis RUE du GENERAL LECLERC les 26 et 27 JANVIER 2009 pour un MONTANT de 500 EUROS HT soit 527,50 EUROS TTC (20 JANVIER 2009)

DECISION de SIGNER avec le CAVEAU de la HUCHETTE – 75005 PARIS un CONTRAT de VENTE pour un SPECTACLE « DANY DORIZ SEXTET et les SWEET SYSTEM » le SAMEDI 20 JUIIN 2009 à 21 h 00 à l'ESPACE JULIEN GREEN pour un MONTANT de 4000 EUROS HT soit 4220 EUROS TTC (02 FEVRIER 2009)

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

DECISION de SIGNER un CONTRAT de CESSION du DROIT d'EXPLOITATION d'un SPECTACLE avec la COMPAGNIE 3 METRES 33 – 11, RUE de l'ESPERANCE – 94800 VILLEJUIF pour une REPRESENTATION d'une LECTURE SPECTACLE dans le CADRE du « MILLEFEUILLE sur le ZINC » au CAFE des SPORTS – 24 RUE du GENERAL LECLERC à ANDRESY le MARDI 10 MARS 2009 pour un MONTANT de 650 EUROS TTC (07 JANVIER 2009)

DECISION de SIGNER une CONVENTION pour une ANIMATION GRATUITE « CAFE LITTERAIRE » INTITULEE « LE MILLEFEUILLE sur le ZINC » le MERCREDI 11 FEVRIER 2009 avec le CAFE des SPORTS – 24, RUE du GENERAL LECLERC – 78570 ANDRESY (29 JANVIER 2009)

DIRECTION SPORTS / JEUNESSE / VIE ASSOCIATIVE et CYBERBASE

DECISION de FIXER les MONTANTS des PARTICIPATIONS FINANCIERES DEMANDEES aux ADHERENTS d'ANDRESY JEUNESSE pour les ACTIONS PREVUES les MERCREDIS et SAMEDIS de JANVIER et FEVRIER 2009 ainsi que PENDANT les VACANCES d'HIVER 2009 (16 JANVIER 2009)

DIRECTION de la VIE SCOLAIRE / CENTRES de LOISIRS et CAISSE des ECOLES

DECISION de SIGNER une CONVENTION CONCERNANT l'UTILISATION des LOCAUX de l'ECOLE ELEMENTAIRE le PARC CONCERNANT une REUNION d'INFORMATION le 06 FEVRIER 2009 ORGANISEE par les FEDERATIONS de PARENTS d'ELEVES dans le CADRE de la MANIFESTATION « la NUIT des ECOLES » (03 FEVRIER 2009)

II - DELIBERATIONS

II-1 - DIRECTION GENERALE

01 - APPROBATION du PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 05 FEVRIER 2009

Rapporteur : Monsieur RIBAUT – Maire,

Monsieur RIBAUT – Maire demande s'il y a des questions ou des remarques sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 05 février 2009.

Il est répondu par la négative.

Le procès-verbal est adopté par :

MAJORITE (EPA)	26 VOIX POUR
OPPOSITION (AC)	05 VOIX POUR
GROUPE (AAV)	02 VOIX POUR

Soit un VOTE à l'UNANIMITE POUR

II-2 – DIRECTION du DEVELOPPEMENT DURABLE et de l'URBANISME

02 – LANCEMENT d'une DEMARCHE de DEVELOPPEMENT DURABLE par le BIAIS d'un AGENDA 21

Rapporteur : Madame MUNERET – Maire-Adjoint délégué au Développement Durable et à l'Urbanisme,

Monsieur RIBAUT – Maire prend la parole et fait la déclaration suivante :

« Ce soir, nous répondrons très concrètement aux engagements que notre Equipe Municipale a pris devant les Andrésiens dans le cadre de son Programme 2008 - 2014 pour Andrésey présenté au moment de l'élection municipale de mars 2008, donc avant les élections. Nous avons intitulé très volontairement ce Programme : « Ensemble pour un Développement Durable ! »

Notre objectif, notre proposition était de construire l'avenir de notre ville, en prenant conscience que tous ensemble nous devons agir à Andrésey, mais aussi en France, en Europe et dans le Monde :

- face aux dérèglements climatiques et aux pollutions de tous ordres,
- face aux exclusions, aux injustices,
- face aux difficultés économiques et aux difficultés de l'emploi (et cela s'est aggravé, notamment dans la filière automobile qui nous concerne de près et tout cela est aujourd'hui dû à la crise mondiale),
- face à la désagrégation du lien social,
- face au désintérêt du citoyen pour la vie publique.

Nous prenons conscience que nous devons tous agir pour répondre à ces problématiques et à toutes, pas seulement aux problématiques environnementales, mais aussi aux problématiques économiques, sociales et solidaires.

Effectivement, début 2008, nous prenions des engagements très concrets auprès des Andrésiens. Ces engagements étaient et je cite : « organiser au sein d'un Agenda 21 (ou Programme pour le 21^{ème} siècle), engageant ainsi la ville pour les années à venir dans le Développement Durable ».

Cet Agenda 21 nous vous proposons de le lancer ce soir très officiellement.

C'est un carnet de route pour Andrésey.

C'est un projet concerté pour le futur qui nécessitera des méthodes très concertées.

C'est un développement global maîtrisé et responsable et j'insiste sur le mot global, c'est-à-dire qu'il n'est pas qu'environnemental, mais aussi économique et social.

C'est une démarche volontaire et volontariste.

Nous avons défini pour Andrésy des engagements autour de 5 orientations : certains sont déjà réalisés, certains sont en cours, beaucoup d'autres restent à réaliser notamment dans le cadre de ce programme. Programme qui devra être suivi et complété d'autres programmes après.

- 1) Se déplacer autrement, notamment :
 - Transport en commun : faciliter la mobilité (ligne 11)
 - Transport Séniors / Transport des Jeunes (voir dans le dernier journal d'Andrésy, des choses ont été mises en place)
 - Circulation douces / Voies vertes (piétons/vélos), c'est un travail déjà commencé sur la RD 48, mais il faut aller beaucoup plus loin.
 - Travail au sein SMSO (Syndicat Mixte de la Seine et Oise) par un Plan de circulation et sécurisation des voies d'Andrésy

- 2) Préservation du Milieu de Vie, notamment :
 - Respect de la nature et de la biodiversité, chose importante en matière de paysagement, de fleurissement de ville, mais aussi notamment du parc naturel de l'Ile Nancy,
 - Gestion des déchets (cadre de la Communauté d'Agglomération) déchets verts / compost (distribution de sacs pour le ramassage des déchets verts),
 - Politique de l'habitat et de l'environnement urbain dans le cadre Communauté d'Agglomération : travail sur les zones des Coteaux et de la Gare, cela amènera des réunions et des présentations aux Andrésiens très prochainement.

- 3) Accroître les Solidarités :
 - Accessibilité, Commission accessibilité,
 - Lutte contre l'exclusion et les plus démunis,
 - Logement social (PLHI et signature d'un contrat de mixité sociale avec l'Etat) puisque la ville n'est pas dans les 20 % imposés de la loi dite SRU,
 - Economie et Emploi (Communauté d'Agglomération). La situation est très difficile aujourd'hui. Sujet important pour la Seine Aval.

- 4) Développer une ville pour tous :
 - Enfance,
 - Famille,
 - Sports et Culture avec l'ouverture du Sport et de la Culture, avec la décision de faire participer les plus démunis aux Sports et à la Culture. Un groupe de travail est actif sur ce sujet et des décisions seront à prendre.

- 5) Etre exemplaire ensemble :
 - Démocratie locale, (réunions de quartier, informations)
 - Maîtrise des dépenses,
 - Eco comportement, cela touche tout le monde, les Andrésiens, les Elus et les Agents municipaux.

Pour chacune de ces orientations, nous avons déjà beaucoup travaillé et réalisé. Nous travaillons aujourd'hui à mettre en place de nouveaux engagements, pour marquer notre volonté et pour organiser ce Programme « Agenda 21 – Ensemble pour un Développement Durable ».

J'ai déjà pris une décision dès mars dernier. Nommer une Adjointe spécifique, transversale sur le Bureau Municipal et l'Exécutif, il s'agit de Madame Virginie MUNERET, Maire-Adjoint chargée du Développement Durable, chargée de même de l'urbanisme et de l'Environnement. Pour concevoir, organiser et proposer ce Programme et les Actions, nous avons recruté une Chargée de Mission Développement Durable : Mademoiselle Delphine MENANTEAU qui travaille en Mairie depuis le 1^{er} octobre 2008.

Madame Virginie MUNERET et Mademoiselle Delphine MENANTEAU ont bien travaillé pour nous présenter ce soir en quoi consiste l'Agenda 21 d'Andrésey et la méthode pour atteindre nos objectifs.

Madame CHATEAU demande la parole pour faire une déclaration.

Monsieur RIBAUT – Maire indique qu'il souhaite d'abord donner la parole à Madame MUNERET afin qu'elle procède à la présentation de l'Agenda 21 d'Andrésey.

Madame MUNERET prend la parole et fait la déclaration suivante :

« Chers Collègues, Mesdames et Messieurs les Andrésiens,

Je tiens à dire combien je suis honorée que Monsieur le Maire, comme mes Collègues aient accepté que je prenne cette responsabilité, responsabilité fort importante puisqu'en fait, c'est une lourde tâche que de lancer Andrésey dans cette démarche d'Agenda 21. Dans la démarche de développement durable Andrésey y est déjà rentrée. Prendre la décision de réaliser un Agenda 21, c'est une décision que nous allons prendre tous ensemble, ce soir par une délibération qui je l'espère sera votée à l'unanimité, et surtout c'est une responsabilité que je vais partager avec vous, évidemment avec les Andrésiens venus ce soir, mais également avec les Andrésiens qui n'ont pas pu venir pour une raison ou une autre, parce que c'est peut être la seule délibération qui engage à la fois la Ville, mais et surtout les Andrésiens. Cet Agenda 21, nous ne pourrons pas le faire seuls, ce ne seront pas les Elus ni la Municipalité qui le réaliseront, mais tous les Andrésiens. Nous sommes là pour lancer la démarche, pour inciter l'ensemble des Andrésiens, les Associations, les Entreprises, tous les acteurs du territoire à intervenir dans ce cadre là. Le but est de mettre en avant toutes les actions que vous entreprendrez soit par le biais du journal, soit par des aides, physiques ou autres. Ce lancement est important parce qu'il a comme but de dire à tous les Andrésiens : aujourd'hui on démarre notre Agenda 21.

La lecture, de la délibération sera faite par Monsieur Christophe BIZOT – Conseiller Municipal qui fait partie de la Commission Développement Durable et Urbanisme.

Mais auparavant, Je vais vous expliquer en trois parties notre démarche. Un Agenda 21 local est vraiment particulier selon chaque commune. Il n'y a pas de règle spécifique pour établir un Agenda 21. En première partie, j'expliquerai la manière de construire notre Agenda 21

à Andrésey. Dans une deuxième partie, il y aura le cadrage méthodologique et la troisième partie concernera les mesures qui seront prises dès 2009.

Ce qui est intéressant dans la démarche de Développement Durable, c'est qu'à Andrésey nous avons décidé de passer par la création de cet Agenda 21, donc de ce programme pour le 21^{ème} siècle. L'avantage que nous avons avec cette démarche, c'est que dans la déclaration de RIO dans l'article 28, il a été proposé aux Collectivités de créer leur Agenda 21. Ensuite, il n'y a pas de formalisme sur ces Agendas 21. Une délibération de départ est prise et ensuite nous allons petit à petit monter notre Agenda 21 ensemble. Cela est très intéressant, car il va y avoir un cadre méthodologique, et au niveau de la finalité, on peut aller vers ce qui nous semblera le plus adéquate pour Andrésey. Ce programme d'Agenda 21 définit des principes qui permettent de concilier trois piliers importants : l'efficacité économique, l'équité sociale et la protection de l'environnement. Pour l'Agenda 21 d'Andrésey, il est important de dire que nous avons décidé de proposer un Agenda 21 qui s'appuie sur ces trois piliers et non pas uniquement sur le pilier de l'environnement, puisque certaines communes peuvent choisir de faire un Agenda 21 porté uniquement sur l'environnement. Ce n'est pas le choix d'Andrésey. Andrésey a décidé de faire un Agenda 21 qui allie l'efficacité économique, l'équité sociale et la protection de l'environnement.

Deuxième point, dans cet objectif, nous souhaitons nous engager selon des finalités de développement durable qui ont été définies de façon internationale, ce n'est pas Andrésey qui les a définies. Par contre, il est important que nous mettions en place cet Agenda 21 de façon pragmatique. Il y a des objectifs à atteindre et il faut que tous les Andrésiens puissent les atteindre. Nous n'allons pas rentrer dans des considérations très compliquées. Il faut simplement que lors des réunions que nous ferons, nous arrivions à dégager les principaux enjeux considérés comme importants pour notre commune. Les objectifs et les finalités du développement durable sont : l'épanouissement de tous les êtres humains, la lutte contre le changement climatique, la protection de l'atmosphère, la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations et enfin, la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Tout à l'heure, lorsque Monsieur le Maire faisait l'introduction, il vous expliquait qu'il y avait un certain nombre d'engagements que nous avons pris lors de la dernière campagne électorale, et on s'aperçoit qu'en fait la mise en œuvre d'un Agenda 21, ce n'est pas la mise en œuvre de nouvelles politiques. On nous le rappelle régulièrement, il s'agit d'une relecture transversale des politiques publiques, au regard des exigences de ce nouveau mode de croissance orienté par le développement durable. En effet, aujourd'hui à Andrésey, il y a énormément de choses réalisées et qui rentrent déjà dans le cadre d'un Agenda 21. Il faudra simplement voir si nous souhaitons aller plus loin, l'orienter différemment. Les actions d'ores et déjà menées par mes Collègues le prouvent. Exemple : lorsque l'on parle de développement économique, on a un service de développement d'économie locale qui soutient la création d'entreprises, qui encourage les initiatives, telles que l'organisation de Salons ou autres, le soutien à l'emploi aussi, avec l'aide au recrutement ; les réunions d'informations faites régulièrement pour l'aide à ces recrutements, le Relais Emploi. Il est vrai que Annick DELOUZE-WOLFF pour son secteur ou Guy BRIAULT pour l'Economie Locale, ce sont des secteurs qui travaillent déjà à réaliser une partie de ce développement durable. Ensuite, lorsque l'on parle d'équité sociale, il s'agit de créer du lien social, améliorer des lieux de vie, avec notamment des améliorations de la RPA à Andrésey. Il s'agit aussi de la mise en place déjà réalisée de navettes pour les Jeunes, ou pour les personnes âgées, mais également ouvrir

ce qui est en cours des séjours aux jeunes d'Andrézy pour découvrir au printemps des capitales européennes et donc développer leurs sens culturels. Dans un autre domaine, nous avons aussi, la création du Plan Local d'Habitat ou l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Toutes ces actions font partie du Développement Durable. Les réunions de quartier créées lors du précédent mandat, permettent aux Andréziens de se rencontrer dans un lieu unique proche du quartier où chacun s'exprime en petit comité et où en fait on échange et où l'on essaie d'avancer ensemble. Ces réunions de quartiers seront très importantes pour la mise en place de l'Agenda 21. J'y reviendrai. Ensuite, il y a le soutien aux 80 Associations locales, qu'il soit financier ou d'une autre manière. Il y a aussi l'aide aux handicapés, avec la réalisation d'actions avec l'Association pour adultes handicapés qui se trouve sur Andrézy, c'est également une approche de Développement Durable. Enfin, bien sûr, le volet dont on entend le plus souvent parler, c'est le volet environnemental. Evidemment, un Agenda 21 ne peut pas se faire sans ce volet là, mais mon propos était d'indiquer que ce ne serait pas le seul volet développé au niveau d'Andrézy.

Sur l'environnement à Andrézy, nous avons déjà lancé un certain nombre de réalisations, notamment les essais de compost, la mise en place et le ramassage des déchets verts qui va commencer prochainement. Il y a eu samedi dernier, et Monsieur Alain MAZAGOL était à l'origine de ce projet, l'opération « ville propre » et vous avez été très nombreux à y participer. Il y aura aussi très prochainement, la réalisation de la passe à poissons et la formation des Agents municipaux de la ville spécialisés en espaces verts pour gérer ces espaces verts dans les émergences du Développement Durable.

Cette façon d'aborder l'Agenda 21 est importante à avoir en tête et avant que je ne rentre sur le cadre méthodologique, puisque bien évidemment si les actions que chaque collectivité doit mener dans son Agenda 21 ne sont pas formalisées, le cadrage méthodologique lui est formalisé.

Dans l'Agenda 21, ce qui est important c'est surtout le partage, tout ce que nous allons faire ensemble pour l'établir. Reviens toujours cette idée de concertation, de partage, d'aller retour entre les Andréziens et les Services ou les Elus qui rédigeront les actions à mener. Le cadrage méthodologique dit qu'il y a nécessité d'une concertation des citoyens et, suivant différentes phases du projet, il y a tout d'abord un diagnostic à établir de façon partagée. Nous le ferons ensemble à travers des réunions de quartiers qui vont devenir des réunions de quartiers 21. En fait ces « réunions de quartiers 21 ». Ces réunions démarreront dès l'automne prochain avec vraiment comme ambition d'avoir quelque chose d'interactif entre vous et nous sur le diagnostic à réaliser pour ensuite aller vers une stratégie qui nous permettra de déterminer des actions à entreprendre. Pourquoi à l'automne prochain ? Tout simplement parce que ce soir nous prenons notre délibération de lancement de l'Agenda 21, car comme toute collectivité, nous avons besoin, pour pouvoir mener à bien cette réalisation, d'avoir des aides d'autres collectivités et en l'occurrence, la Région Ile de France participe à la mise en place des Agendas 21 dans les collectivités, et pour pouvoir bénéficier de subventions de la Région Ile de France, il faut déposer un dossier début mars pour pouvoir être retenu lors de la Commission permanente de début juillet. La Commission permanente, lorsqu'elle aura délibéré, nous fera savoir si elle accordera sa subvention à la collectivité. C'est seulement à ce moment là que nous pourrons nous faire assister d'un Cabinet pour le diagnostic et la mise en place de toutes ces réunions thématiques, réunions de quartiers, réunions par type, associatives, etc. Ce Cabinet sera donc missionné en juillet 2009 et il pourra s'exprimer avec nous lors des réunions de quartiers de l'automne prochain.

Lorsque je vous disais que nous allions élaborer ensemble un diagnostic, celui-ci va nous permettre de voir quelles sont nos forces, quelles sont nos faiblesses et il sera important que chacun d'entre vous puisse être présent lors de ces réunions de quartier ou autres. C'est vraiment ce qui sortira de ces réunions là qui formera notre Agenda 21. Si nous ne sommes qu'une poignée à être présents, cela ne représentera pas vraiment ce que souhaitent les Andrésiens. Il faudra vraiment être au maximum présent, pour faire ressortir ce qui n'ira pas, mais également être force de propositions. Tout cela sera noté, et à la suite de cela nous aurons des réunions de Comité Technique essentiellement composées de Chefs de Services Municipaux. Il y a aura plusieurs réunions de quartier et autres pour se voir, se revoir et affiner le diagnostic, afin de déterminer une stratégie qui va nous permettre ensuite de réaliser un programme d'actions. C'est ce programme d'actions qui sera vraiment le point de départ de notre Agenda 21, une fois que nous aurons mis en place notre stratégie, et que l'on aura défini le nombre d'actions et que l'on aura déterminé les actions que nous souhaitons voir mises en place. Aujourd'hui, nous ne savons pas combien nous en aurons, peut être qu'il y en aura 10, dans d'autres communes, il y en a 20 et d'en d'autres 4 ou 5. Il nous appartiendra de le déterminer. Une fois que ce plan d'actions sera défini, il y aura un document qui sera composé de fiches « actions » et c'est ce document que nous présenterons devant le Conseil Municipal et qui sera distribué à l'ensemble des Andrésiens pour dire à partir de là, on démarre la mise en place de notre Agenda 21. Cet Agenda 21 démarrera pour ne jamais s'arrêter, puisqu'en fait l'idée, c'est d'évaluer régulièrement les actions réalisées et de vérifier de nouveau, et ensuite de réagir, de réajuster et de se fixer d'autres objectifs et d'autres actions. Un Agenda 21 démarre mais ne se termine jamais. Au niveau de la méthode voilà comment nous allons procéder.

Je parlais tout à l'heure des Réunions de quartiers 21, il y aura également en plus des réunions de quartier que vous connaissez, des réunions à la fois par thème, comme la mobilité, le logement, la biodiversité, etc. Parallèlement, il y aura également des réunions de commerçants, d'associations, de personnes retraitées. Aujourd'hui tout est à créer. Notre Agenda 21 n'a pas obligatoirement à ressembler à l'Agenda 21 du voisin, simplement, il doit correspondre à ce que nous souhaitons pour Andrésy en évoluant à l'intérieur de notre territoire.

Le dernier point qui sera abordé, concerne les portages. Evidemment, il faut toujours un portage pour pouvoir avancer. Il y aura à la fois un portage technique et administratif. Pour le portage technique, il y aura un « Comité Technique », composé de l'ensemble des Chefs de Service de la Commune d'Andrécy qui sera piloté à la fois par la Directrice Générale des Services : Maryline RAFFIN et par notre Chargée de Mission Développement Durable Agenda 21 : Delphine MENANTEAU qui est rattachée directement à la Directrice Générale des Services. Pour elle, comme pour moi sa mission est transversale, je ne pourrai la réaliser qu'avec l'aide de mes différents Collègues, c'est la même chose pour elle, elle ne peut le faire qu'avec les Services. Cette mission transversale doit donc être dirigée et prise en main par la Directrice Générale des Services, secondée par la Chargée de Mission recrutée pour cela. L'idée de transversalité est évidemment l'idée principale dans ce dossier.

Le Comité Technique sera également assisté du Cabinet qui sera recruté pour la mise en place de cet Agenda 21. Il y aura également un « Comité de Pilotage » ou « Groupe de Travail et de Concertation ». Ce GTC sera composé d'Elus à la représentation proportionnelle, d'Elus de la Majorité et des deux groupes de notre Conseil Municipal. Il y aura également des Experts institutionnels qui seront invités, notamment des Experts de la Région, du Département et ponctuellement des Experts de l'ADEME, de l'ARENE, des organismes habilités et ayant des connaissances particulières, selon les thèmes et selon les domaines que nous aborderons

à certains moments de cette mise en place. En plus de cela, des Associations seront ponctuellement invitées à venir exposer leur point de vue, lorsqu'il s'agira d'un domaine qu'elles connaissent plus particulièrement.

Concernant la planification générale de la démarche, un Agenda 21 se construit doucement pour qu'il soit complet. Lors du premier semestre 2009, nous avons ce soir, la soirée de lancement de l'Agenda 21. Il y aura au cours du premier semestre et cela a déjà démarré des sensibilisations, des formations et mobilisations initiales des Elus, des Agents et de la population. Il y a déjà eu une formation pour l'ensemble des Chefs de Services, et pour les Elus de la Commission Développement Durable et pour les Elus du Bureau Municipal. Ceci va continuer, puisqu'il y aura également des formations internes pour l'ensemble du personnel municipal. Le deuxième semestre 2009, sera essentiellement le retour de l'appel à projets régional, le choix du Bureau d'études et un diagnostic partagé qui démarrera lors du dernier semestre 2009. Ensuite premier semestre 2010, nous aurons la réalisation du diagnostic partagé, la stratégie locale du développement durable et nous irons sur le deuxième semestre 2010 avec une définition d'un programme d'actions et nous espérons bien au cours du premier semestre 2011 pouvoir éditer le document d'Agenda 21 qui sera notre feuille de route pour réaliser ensemble l'Agenda 21 d'Andrésy.

Un Agenda 21 c'est une action à long terme, mais dans cet Agenda 21, il y aura des actions à court terme, à moyen terme, à long terme, tout cela nous le définirons, mais nous n'allons pas attendre 2011 pour démarrer la sensibilisation de tous et faire en sorte qu'ensemble nous puissions donner envie à tous les Andrésiens de participer à cet Agenda 21. Au cours de l'année 2009, nous avons décidé de participer d'ores et déjà à l'ensemble des manifestations qui ont lieu au niveau national autour du développement durable. Cela démarre la semaine du 1^{er} au 07 avril par la semaine du Développement Durable, vous recevrez tous un programme. Un certain nombre de projets sont d'ores et déjà en place. Il y aura un stand de sensibilisation itinérant, dans chaque quartier pour l'ensemble de la population, plus particulièrement dirigé vers les adultes pour sensibiliser l'ensemble de la population au commerce équitable, au développement durable, à l'Agenda 21 avec de la documentation et un quiz. Il faut savoir que cette année, le thème de la semaine du développement durable portera sur l'alimentation et les déchets. Ce stand qui sera vraiment destiné à sensibiliser les adultes, sera complété par d'autres actions, mais qui, là, seront vraiment plutôt dirigées vers les enfants et les adolescents. Nous avons la conviction et je pense que vous le savez que, comme en matière de sécurité routière, d'ailleurs elle-même une action de développement durable, lorsque l'on touche les enfants, on touche aussi les parents. C'est vrai que dans le cadre du développement durable, comme lorsque l'on a mis en place en 2002 ou 2003 la collecte des déchets, c'était les enfants qui étaient souvent très réceptifs avant même que les parents ne le soient. On va continuer sur cette lancée, et pour la semaine du développement durable, il y aura un jeu de l'Oie géant sur le parking de l'Espace Julien GREEN. Ce qui est très intéressant, c'est que toutes les activités qui auront lieu lors de cette semaine là, ont été mises en place par un groupe de travail d'Agents Municipaux qui a été volontaire pour travailler sur ce sujet. Ce jeu de l'Oie permettra de répondre à un certain nombre de questions. Il y aura également un jeu de basket tri sur le parking de l'Espace Julien GREEN, destiné aux enfants à partir de 8 ans où là, par équipe de deux ou trois, ils feront des mini courses circuits, où il faudra tirer un déchet au hasard et essayer de le mettre dans le bon bac. Ensuite, il y aura une exposition sur les déchets d'Eco Emballages et enfin deux activités destinées aux jeunes de 15 – 18 ans, avec une vidéo débat pour voir de quelle façon, on pourrait les intéresser et d'ailleurs par la suite monter un groupe de travail, notamment avec Andrésy Jeunesse pour essayer d'avoir plein de propositions de la part de ces jeunes là. Enfin pour terminer, il y aura dans les différents

accueils périscolaires durant la semaine du développement durable un jeu qui s'appelle « Roule ta Boule ». Ce jeu est composé d'un certain nombre de jeux de société autour du développement durable. L'objectif étant de sensibiliser un maximum d'Andrésiens au cours de cette semaine là, c'est vraiment un booster, pour qu'en fait les Andrésiens, les commerçants, les enfants et les jeunes aient envie d'aller plus loin et nous suivent dans cette démarche.

Au cours de l'année 2009, il y aura également la semaine de la Mobilité durable. Nous nous inscrirons dans cette semaine, puis sur la semaine de la Sécurité routière, et la semaine du Goût. On essaiera de décliner au cours de l'année 2009, tout un tas d'actions au moment où, au niveau national, ces actions là auront une portée médiatique qui nous permettra de nous inscrire dans cette dynamique de façon à vraiment intéresser le maximum d'Andrésiens à ces projets».

Monsieur RIBAUT – Maire donne la parole à Madame LANGLOIS pour l'intervention des Elus *d'Andrézy Citoyenne* :

« Nous vous félicitons que vous vous lanciez dans une démarche qui doit donner aux citoyens toute leur place dans l'action publique. C'est là le fondement même de l'Agenda 21 et d'Andrézy Citoyenne, rassemblement d'hommes et de femmes issus du milieu associatif local et de toutes tendances politiques qui considèrent que les citoyens sont les mieux placés pour gérer leur ville.

Cependant, nous avons toujours beaucoup de mal à croire à votre conversion au développement durable.

Vous, Monsieur RIBAUT, défenseur actif de la Francilienne au point de proposer un tracé alternatif alors que cette infrastructure est contraire aux principes du Grenelle de l'Environnement et dénoncée par des associations de citoyens comme le COPRA.

Vous, Monsieur RIBAUT, qui à travers votre soutien au circuit de Formule 1 de Flins, défendez une vision dépassée de l'automobile,

Vous, Monsieur RIBAUT, qui soutenez de nombreuses atteintes à l'environnement en défendant le circuit de Formule 1 face à l'agriculture biologique et en ayant voté le financement d'un n-ième pont à 4 voies en face de Denouval,

Vous, Monsieur RIBAUT, dont l'adjoint à l'urbanisme et au développement durable, Madame MUNERET, affirmait encore en juillet 2008 que « pour un particulier, ce n'est pas intéressant de chauffer sa maison avec des panneaux solaires en Ile de France », ceci en totale contradiction avec le discours de l'ARENE – Agence Régionale de l'Energie et de l'Environnement, avec qui la Mairie d'Andrézy va travailler sur son Agenda 21.

Comment allez-vous concilier ces positions avec votre engagement dans un agenda 21 ?

Quand donc, allez-vous créer de vrais ateliers de concertation, espaces de travail entre citoyens, agents de la ville et élus - nécessaires à la réussite de tout Agenda 21 ?

Pour mémoire, les Elus de l'opposition font partie des élus du Conseil Municipal et méritent, tout autant que les membres de la majorité, d'être marqués présents dans les comptes-rendus des réunions de quartier.

Allez-vous élargir le comité de pilotage de l'Agenda 21 aux acteurs économiques locaux (artisans-commerçants et entrepreneurs), aux acteurs de l'éducation et aux diverses générations de façon à avoir un comité représentatif du plus grand nombre ?

Quand allez-vous supprimer les contraintes liées à l'installation de systèmes énergétiques solaires inscrites dans le PLU ?

A quand un fleurissement raisonné de la ville et valorisant des espèces régionales comme le préconise la Charte régionale pour la biodiversité ?

Quand allez-vous changer le stationnement pour vélos de la Bibliothèque, qui est indigne d'une ville qui veut « redonner aux piétons, aux vélos, aux transports en commun leur place dans la ville » ? A quand la passerelle piétons / vélos à Conflans Fin d'Oise ?

Allez-vous être un élu exemplaire qui réduira le parc automobile de la ville pour promouvoir la marche, le vélo et les transports en commun ? Allez-vous revendre dès demain votre voiture de fonction ?

Comme vous pouvez le constater, Monsieur RIBAUT, nous sommes extrêmement enthousiastes devant la tâche qui nous – qui vous – attend pour changer nos pratiques.

Les élus d'*Andrézy Citoyenne* participeront activement à l'élaboration de cet Agenda 21 sur la ville : nous apporterons nos idées et demanderons l'avis des habitants.

Nous serons aussi, Monsieur RIBAUT, extrêmement vigilants sur votre « éco-comportement », car un Agenda 21 n'est pas un acte à peu de frais pour se donner bonne conscience ! ».

Monsieur RIBAUT – Maire répond qu'il entend la remarque sur sa droite, disant que c'est dommage de ne parler que de Monsieur RIBAUT. Il pense que l'on parle également de ses Collègues Elus et il les associe à la déclaration.

Monsieur RIBAUT – Maire est content de savoir que les Elus d'*Andrézy Citoyenne* sont enthousiastes, car ils ne déclarent pas toujours leur enthousiasme. Parfois ils le sont, sans pouvoir le dire, mais ce soir au moins ils le disent.

Monsieur RIBAUT – Maire indique qu'il y a dans cette déclaration des questions extrêmement pragmatiques et extrêmement intéressantes, parce qu'elles lui permettent aussi de préciser les choses. Les Elus de l'Opposition « *Andrézy Citoyenne* » parlent de défenseur de la Francilienne, de défenseur du Circuit de Formule 1, du problème de la bio agriculture par rapport à Flins et les Mureaux et effectivement du Pont à 4 voies.

Monsieur RIBAUT – Maire va répondre de manière globale, puisqu'il a déjà répondu sur ces sujets là plusieurs fois dans de nombreux Conseils Municipaux, dans de nombreux articles de journaux, dans des lettres du Maire, etc, mais il faut préciser de nouveau les choses.

Monsieur RIBAUT – Maire indique que Madame MUNERET tout à l'heure a bien précisé que l'Agenda 21 n'était pas qu'un Agenda tourné uniquement vers l'environnement, même si l'environnement est un des trois piliers, a t'elle dit d'ailleurs, de l'Agenda 21. Il y a dans l'aspect solidarité, économie et emploi, un pilier extrêmement important, parce que l'on peut toujours rêver, on peut toujours dire, on peut toujours faire des tas de choses, mais quand on n'a pas d'économie et quand on n'a pas d'emploi, je crois que l'on ne rêve plus du tout. Aujourd'hui par les temps qui courent, et malheureusement l'histoire, aujourd'hui elle lui donne raison, mais il espère que demain elle lui donnera moins raison, mais aujourd'hui dans notre bassin de vie, dans notre territoire, dans la Seine Aval, on constate une perte accélérée d'emplois. Il voudrait dire cela sans vouloir dramatiser les choses, mais le problème est grave. Il l'a dit lors du dernier Conseil Municipal, où il a largement été question de la Formule 1, et surtout de la Vallée de l'Automobile qui doit absolument se développer sur notre territoire. Cette vallée de l'Automobile est un enjeu majeur et une opportunité extraordinaire pour la Seine Aval, pour notre territoire, pour la boucle de Chanteloup et pour Andrésy. Il faut que cette Vallée de l'Automobile puisse voir le jour. L'opération d'Intérêt National n'a pas été inventée pour rien. L'Opération d'Intérêt National a été mise en place, sous l'initiative du Président du Conseil Général des Yvelines qui a motivé l'Etat, et derrière bien entendu la Région, et toutes les Collectivités, 51 communes adhérentes autour de la Vallée de la Seine et toutes adhérentes, dont Andrésy, pour effectivement concevoir et réaliser demain le développement de notre territoire, le redéploiement et le redéveloppement de notre territoire qui a été un territoire industriel florissant, mais qui depuis les années 1970 a été en perte de vitesse accélérée. Aujourd'hui, la situation est très grave sur la Seine Aval. Les chiffres existent, il n'a pas besoin de les donner, les chiffres sont aujourd'hui assez dramatiques. On n'en est pas à la fermeture des usines automobiles certes, mais par l'action de l'Etat, par l'action du Département, notamment avec les plans d'aides et les conventions automobiles, l'Etat et le Département ont fait des propositions importantes. Lors de la dernière convention automobile du Département, mardi dernier, il y était, puisqu'il en fait partie en tant que Président de l'Agence d'Urbanisme et de Développement Economique de la Seine Aval, les propositions qui ont été faites par le Département des Yvelines sont des propositions d'aides immédiates et à moyen terme sur la filière automobile, de manière à ce que non seulement les emplois soient conservés, mais que ces emplois puissent être redéveloppés et notamment dans la filière automobile, par la création d'une sorte de « Silicon valley de l'automobile de demain, c'est ce que l'on appelle la Vallée de l'Automobile de la Seine Aval. Ce projet est extrêmement important pour nous tous, car il va tirer le développement économique et l'emploi sur notre territoire. On le sait très bien et les Andrésiens qui étaient dans cette salle début 2004, où on parlait des diagnostics qui avaient été faits sur l'emploi et l'économie de notre territoire, où l'on disait que nous émignons tous les jours vers Paris et la Défense et autres territoires bien au delà des Yvelines pour pouvoir trouver du travail le savent aussi très bien. Aujourd'hui, nous sommes en manque d'emploi, et cet emploi est en train de dégringoler. Aujourd'hui se positionner contre le redéveloppement économique de notre territoire, contre un redéploiement économique autour des nouvelles technologies, notamment sur la filière automobile, mais c'est aussi sur la mécatronique, liée à l'automobile, mais c'est aussi sur tous les traitements des matériaux, quand on déconstruit des voitures, ce qui représente énormément d'économie derrière est condamnable. S'opposer à cela aujourd'hui est indigne, en tout cas pour les Elus que nous sommes.

Nous ne pouvons pas aller dans cette direction. Aujourd'hui, effectivement quand il voit les actions lancées par la Région, aussi bien que par l'Etat et que par le Département concernant la filière automobile ou dans les conventions, oui, il constate qu'on entend parler enfin sérieusement de Francilienne et de prolongement de la Francilienne, car effectivement aujourd'hui, pour ce redéploiement de la filière automobile notamment, mais aussi de toute l'activité économique de notre boucle et au delà, il est bien évident que le prolongement est important. Que l'on travaille à la protection des populations encore plus que l'on ne l'a fait jusqu'ici, c'est certainement une obligation, il faut le faire. Il croit que vraiment le prolongement de la Francilienne est quelque chose qui doit se faire. Va t'il se faire avec le tracé dit « vert » qui a été choisi par l'Etat, va t'il se faire avec un tracé corrigé, il est incapable de le dire, mais en tous les cas il doit se faire, si l'on veut sérieusement parler de redéploiement économique.

En ce qui concerne les transports, il voudrait tout de même dire que l'on ne se limite pas au transport routier. Le Département lui-même a redéclenché, le prolongement de la tangentielle ouest, dont il rappelle le parcours actuel de Saint-Germain-en-Laye à Noisy-le-Roi, est juste un départ mais totalement insuffisant. On peut voir ce train aujourd'hui de Saint-Germain-en-Laye à Noisy-le-Roi, il ne sert à rien. Si par contre demain, il part d'Achères, et qu'il va jusqu'à Versailles, là il va servir à quelque chose, et si après demain, comme on le prévoit, le prolongement d'Achères à Cergy est réalisé et donc on pourra aller de Cergy à Massy, là effectivement il servira vraiment à quelque chose. Il rappelle que cette tangentielle ouest va enfin se réaliser pour le tracé d'Achères jusqu'à Versailles, grâce à l'argent mis par le Conseil Général des Yvelines, soit 100 millions € et il rappelle que le Conseil Général n'a rien à voir normalement dans le développement du ferroviaire. C'est l'affaire de la Région, du STIF et de l'Etat. Cela n'a rien à voir avec le Département, mais le Département investit pour cela, car il a conscience que c'est primordial pour le développement de notre territoire.

En ce qui concerne, le pont, c'est la même chose. D'abord, ce point est prévu depuis très longtemps. Le Pont c'est le désenclavement de notre boucle de Chanteloup. Il ne faut pas rêver, on sait très bien que les passages par le Pont de Conflans et le Pont de Poissy sont à certaines heures dramatiques. Aujourd'hui, il y a des camions qui circulent sur des voies, qu'ils devraient éviter. La création de la liaison RD 30, c'est à dire la départementale qui passe à Achères, Achères qui va être un lieu de développement économique excessivement important, pour aller jusqu'à Verneuil et les Mureaux. Cette liaison avec la 190, notamment qui va de Poissy et Triel sur Seine est une liaison extrêmement importante. Certes, il faut la réaliser, comme on le fait aujourd'hui comme les nouveaux boulevards urbains. Il s'agit du désenclavement de notre territoire, de la capacité à développer notre économie et l'emploi sur notre territoire et puis aussi permettre aux personnes qui vont venir y habiter de circuler. Le développement de l'habitat fait que l'on a vraiment besoin de toutes ces infrastructures. Oui, il s'est positionné de nombreuses fois sur ces développements, parce que c'est l'économie, parce que c'est l'emploi, parce que c'est l'habitat, le notre, celui de nos enfants et celui de tout ceux qui vont venir habiter et travailler sur notre territoire dans les années qui viennent.

Madame MUNERET indique que la ville d'Andrésey a travaillé avec l'ARENE et elle réaffirme ce qu'elle a dit. Il n'est absolument pas question de changer quoi que ce soit. Elle a expliqué qu'un développement durable bien construit, un Agenda 21 tel qu'on l'imaginait à Andrésey allait être quelque chose qui pouvait aussi s'insérer avec d'autres impératifs de notre collectivité. Tout à l'heure, il était évoqué l'installation des panneaux solaires, qui elle le rappelle est possible à Andrésey, mais doit respecter certaines règles. Elle rappelle que le Conseil Régional l'a invitée, en tant qu'Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme à Andrésey pour être témoin de la réalisation de la Zone de Protection du

Patrimoine Architectural urbain et paysager, et lui a demandé d'intervenir avec le CAUE, avec l'ARENE, avec un ensemble d'interlocuteurs, parce qu'ils trouvaient justement que la façon dont elle avait abordé la ZPPAUP à Andrésy était particulièrement intéressante. Elle indique que l'on est tous ici parce que notre ville a un caractère particulier et que l'on peut essayer de concilier développement durable et respect de cet aspect. Il n'est pas question de permettre tout et n'importe quoi, sous prétexte qu'on devrait faire du développement durable. Elle insiste sur ce côté pragmatique, elle indique que tout à l'heure Madame LANGLOIS parlait d'abandonner le véhicule, mais il faut réfléchir correctement, et voir comment on peut trouver d'autres solutions avec des choses qui permettent à tous les Andrésiens de s'y retrouver. Il ne faudrait pas que certains Andrésiens aient l'impression d'être exclus parce que justement tout d'un coup on dirait qu'à Andrésy, il n'y a plus que le vélo, et la marche à pied et le véhicule, on ne l'utilise plus. Elle croit qu'il y a énormément de choses à construire ensemble, et c'est pour cela que l'on en parle ce soir.

Monsieur RIBAUT – Maire indique que sur les Ateliers de Concertation et notamment sur le Comité de Pilotage, bien entendu, les Elus de l'opposition sont tout à fait prévus. Un Comité de Pilotage c'est comme un Groupe de Travail et de Concertation. Il est composé d'Elus de la Majorité, d'Elus de l'Opposition, d'Associations concernées, et des Experts (Responsables d'Education ou Responsables d'entreprises concernées par les nouvelles énergies) qui seront appelés à travailler avec la Ville, avec les Elus de l'Opposition autant que ceux de la Majorité dans les mêmes proportions que celles du Conseil Municipal.

Monsieur RIBAUT – Maire précise que pour la biodiversité, le fleurissement, le parc de l'Ile Nancy, la Passe à Poissons, bien évidemment c'est un sujet majeur qui va prendre de l'importance, dans le cadre du développement durable. Concernant la proposition de l'amélioration des stationnements de vélos devant la bibliothèque, Monsieur MAZAGOL a bien entendu la proposition. Elle fait tout à fait partie des propositions de développement durable à mettre en place. Quant à la réduction du parc automobile, il précise que celui-ci a déjà beaucoup été réduit dans les années passées. Malheureusement, on ne peut pas mettre tous les Agents à vélo, cela n'est pas possible.

Monsieur RIBAUT - Maire donne la parole à Monsieur BIZOT – Conseiller Municipal pour la lecture du projet de délibération.

Monsieur BIZOT donne lecture du projet de délibération.

DELIBERATION

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée de la nécessité d'organiser un nouveau mode de développement plus harmonieux, plus équilibré, plus durable conciliant croissance économique, progrès social et préservation de l'environnement sur le territoire communal.

Il rappelle que selon le rapport Brundtland soumis à l'Assemblée Générale des Nations Unies de 1987, « *Le développement durable répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures de répondre aux leurs* ».

Ce terme est consacré au **Sommet de la Terre de Rio** (Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en juin 1992). La France est un des soixante-treize Etats qui adoptent le texte fondateur « La déclaration de Rio sur l'environnement et le

développement » et signent un programme d'action planétaire pour le XXIème siècle, l'Agenda 21 :

- Ce programme définit les principes qui permettraient de concilier les trois piliers du développement durable : *efficacité économique, équité sociale et protection de l'environnement*.
- L'article 28 de cet Agenda 21 de Rio, notifie le rôle essentiel des territoires et collectivités locales quant à la mise en œuvre du développement durable à travers des agendas 21 locaux : « Il faudrait que toutes les collectivités locales instaurent un dialogue avec les habitants, les organisations locales et les entreprises privées afin d'adopter un programme Action 21 à l'échelon de la collectivité ».

La France traduit ses engagements par une Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) adoptée en juin 2003, qui incite les territoires à s'engager dans des démarches transversales et volontaires de développement durable (type agenda 21 ou autres), puis avec la Charte de l'environnement intégrée au sein de la Constitution en 2005 et la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement qui donne lieu à de nouvelles dispositions législatives et donc de nouvelles incitations.

La France a placé le développement durable au cœur des préoccupations et des orientations de la politique nationale ; elle structure les projets d'agendas 21 par le biais d'un document de cadrage et de la circulaire du 13 juillet 2006.

La région Ile-de-France inscrit ses politiques dans le cadre d'une stratégie de développement durable à travers la mise en place d'un dispositif d'incitation et d'accompagnement des collectivités locales franciliennes à s'engager dans une démarche d'agenda 21.

Dans cet objectif, Andréys souhaite s'engager selon les finalités du développement durable :

- Epanouissement de tous les êtres humains
- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Il ne s'agit pas de la mise en œuvre de nouvelles politiques, mais d'une relecture transversale des politiques publiques au regard des exigences de ce nouveau mode de croissance orienté par le développement durable.

Pour répondre à ces finalités objectives du développement durable, Andréys initie une démarche d'Agenda 21 local.

Les agendas 21 sont des programmes d'actions définissant des moyens de mise en œuvre d'une politique de développement durable sur un territoire qui s'articule autour de principes :

- La concertation/participation des acteurs
- L'organisation du pilotage
- La transversalité de la démarche
- L'évaluation & stratégie d'amélioration continue

Cadrage Méthodologique:

Véritable outil de la mise en œuvre d'un projet de territoire durable, l'agenda 21 local a vocation à révéler un programme d'actions à court, moyen et long termes et à engager le territoire dans une stratégie de développement territoriale durable. Il se construit selon une mobilisation et une concertation des citoyens et suivant les phases d'un projet de territoire :

- Formation, Sensibilisation, Mobilisation, Concertation
- Diagnostic global et partagé
- Stratégie locale de développement durable
- Programme d'actions
- Evaluation & Stratégie d'amélioration continue

Formation / Sensibilisation / Mobilisation / Concertation

L'engagement d'une démarche d'agenda 21 implique l'information, la sensibilisation et la mobilisation de tous (élus, agents municipaux et population).

Par ailleurs, des phases de formation concerneront les élus et les agents municipaux.

Pour la population, la concertation sera un processus indispensable du bon déroulement de la démarche.

Diagnostic global partagé

Le diagnostic est une analyse de territoire qui consiste à recenser les problèmes, les forces, les faiblesses, les menaces et opportunités du territoire par rapport aux principes du développement durable et permet de définir les enjeux du territoire ; il se compose de 3 parties:

- Etat des lieux/ Diagnostic de territoire
- Diagnostic de population (questionnaire)
- Diagnostic interne / Analyse des politiques publiques

Stratégie locale de développement durable

La stratégie locale de développement durable se définit selon les enjeux territoriaux. Elle permet de fixer les priorités du territoire et les orientations de la collectivité selon des objectifs stratégiques, à court, moyen et long termes.

Cette stratégie locale de développement durable sera déclinée de manière opérationnelle dans le programme d'actions Agenda 21.

Le programme d'actions

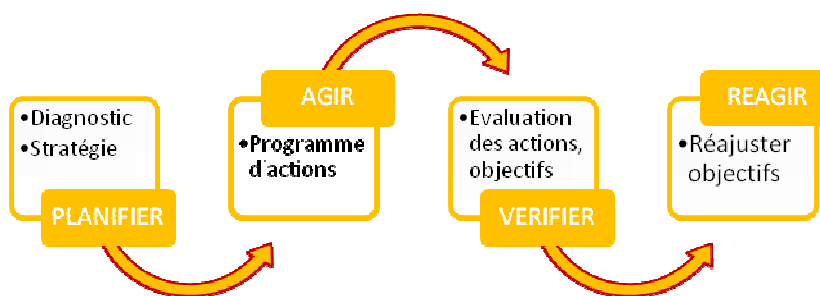
Le programme d'actions 21 est le projet de développement durable de la ville. C'est la déclinaison opérationnelle de la stratégie.

Ce programme pourra se présenter sous forme de plans d'actions thématiques, regroupant les actions à mettre en œuvre.

Ce programme d'actions fera l'objet d'un document final à publier et à distribuer à la population andrésienne.

Stratégie d'amélioration continue

Tout projet de développement durable tend à s'inscrire dans une démarche stratégique d'amélioration continue, une démarche de progrès. Cette approche qualité se décline en 4 points après la mobilisation: Planifier, Agir, Vérifier et Réagir. Ce système, appliqué à l'agenda 21, permet l'évaluation le processus selon des indicateurs de développement durable.



Un portage dynamique:

Portage technique & Administratif

Comité Technique :

Instance composée du chef de projet et des responsables de services municipaux. Il soutient le projet par des propositions, des orientations et des réalisations si besoin. Lien entre le projet « terrain » et le comité de pilotage et assure la transversalité du projet en lien direct avec les agents municipaux. Se réunit en fonction de l'avancement du projet et selon les besoins.

Comité de Pilotage, ou Groupe de Travail et de Concertation :

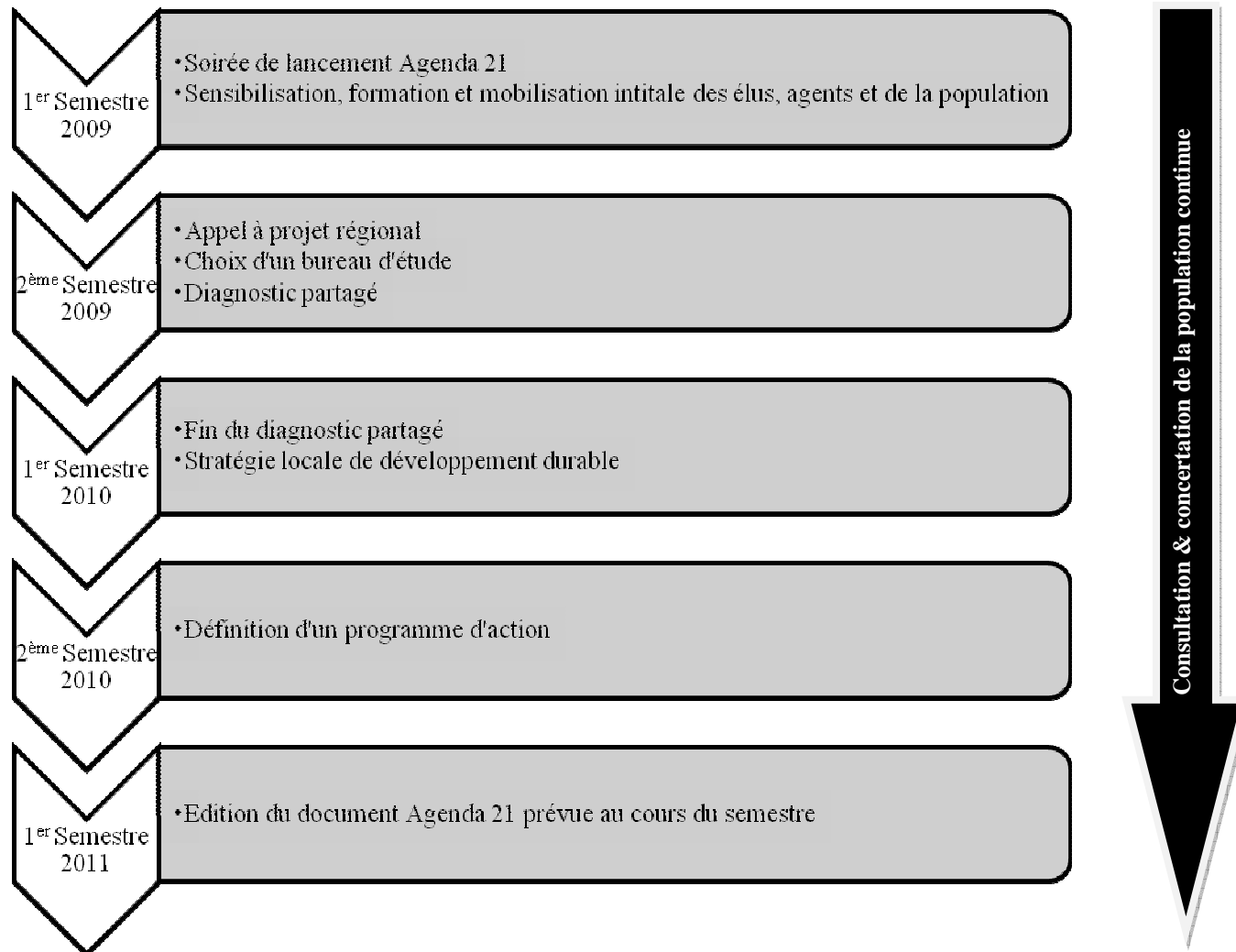
Instance qui pilote et oriente le projet Agenda 21 et les projets de développement durable parallèles à la démarche. Il se réunit à chaque grande étape (diagnostic, stratégie, programme d'actions, édition de l'Agenda 21). Les réunions seront planifiées et préparées par le comité technique et la chargée de mission.

Par ailleurs, avant d'en informer le Conseil Municipal, l'élu référent fera valider les propositions du Comité de Pilotage (ou GTC) en Bureau Municipal.

Il est donc proposé une composition :

- A la représentation proportionnelle pour les élus soit pour 8 élus: 6 élus de la majorité et 1 élu de chacun des deux autres groupes en présence.
- Experts Institutionnels invités (Région, département...)
- Autres experts compétents (associations, agents municipaux, organismes concernés).

Planification Générale de la démarche



Il est à noter que l'Agenda 21 étant un outil évolutif et adaptable, la méthodologie et le planning proposés sont susceptibles d'être modifiés.

Après avoir exposé l'ensemble de la démarche de développement durable, il est aujourd'hui demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à la lancer sur son territoire selon un Agenda 21 local.

Vu la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement Durable, réunie au Sommet de la Terre à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992,

Vu la déclaration des collectivités locales et territoriales françaises au sommet mondial du développement durable de Johannesburg de septembre 2002,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission 'Urbanisme et Développement Durable' du 20 février 2009,

Considérant l'intérêt pour la ville d'Andrésy de générer un développement économiquement efficace, socialement équitable et solidaire, et respectueux de l'environnement sur le territoire communal,

Considérant les subventions pouvant être allouées à la collectivité suite à l'appel à projet du Conseil Régional d'Ile-de-France,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par

MAJORITE (EPA)	26 VOIX POUR
OPPOSITION (AC)	05 VOIX POUR
GROUPE (AAV)	02 VOIX POUR

Soit un VOTE à l'UNANIMITE POUR

DECIDE

Article 1 : Le lancement de la démarche de développement durable selon un Agenda 21 local tel que décrit ci-dessus.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projet de la région Ile-de-France relative aux agendas 21 locaux franciliens, en sollicitant le taux maximum de subvention y afférent.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à répondre aux appels à projets pouvant offrir l'opportunité de financement quand à l'Agenda 21 et aux divers projets de développement durable.

Article 4 : Dit que chaque étape importante de l'Agenda 21 devra faire l'objet d'une information au Conseil Municipal.

Article 5 : D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes afférents à l'application de la présente délibération.

03 – ADHESION à la CHARTE REGIONALE de la BIODIVERSITE et des MILIEUX NATURELS

Rapporteur : Madame LABOUREY – Conseillère Municipale déléguée,

Madame LABOUREY donne lecture du projet de délibération.

Monsieur BESNARD s'étonne de l'adhésion à cette charte maintenant en 2009 alors que cette charte date de 2003. Il trouve bien de la signer car Andrésy a un patrimoine naturel à protéger et à valoriser, mais pourquoi maintenant.

Monsieur RIBAUT – Maire répond qu'Andrésy ne s'est pas fait en un jour. Effectivement, on la signe aujourd'hui dans le cadre de ces engagements sur le Développement Durable.

DELIBERATION

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la région a élaboré une charte de la biodiversité et des milieux naturels que les collectivités franciliennes peuvent adopter pour marquer leur volonté de s'engager dans la préservation de notre biodiversité et de nos milieux naturels.

Il rappelle que malgré ses 11 millions d'habitants sur 2 % du territoire national et donc une forte influence urbaine, le territoire urbain de l'Ile-de-France ne couvre que 20 % de son territoire. Les espaces naturels et ruraux occupent 80 % de l'espace : 52 % pour les espaces agricoles, 24 % pour la forêt et 4 % pour les espaces naturels.

La pression de l'urbanisation y est très forte. C'est ainsi qu'entre 1982 et 1999, environ 1 700 hectares par an d'espaces naturels agricoles et forestiers disparaissent. En outre les urbains ont besoin de la campagne qu'ils « consomment » sous les formes les plus diverses : espace de promenade, lieu d'épandage, lieu d'implantation d'activités polluantes, couloir de passage d'infrastructures.

Par ailleurs, du fait de la richesse de ses terres, l'Ile-de-France a la chance d'être une très grande région agricole. Ses productions autrefois très diverses et dédiées principalement à l'alimentation du marché parisien, se sont spécialisées et ont fait des progrès considérables de productivité, ce qui leur permet d'être largement exportatrices. En contrepartie, cependant, il convient d'observer que cette intensification de l'agriculture a réduit le nombre de ses produits et, surtout a modifié l'espace rural. De plus, le remembrement et la mise en œuvre de méthodes culturales principalement tournées vers les gains de productivité, ont modifié le paysage rural en fragilisant les lieux d'habitat de maintes espèces. La quasi disparition de l'élevage et de l'arboriculture ont également entraîné une modification des paysages, principalement dans les vallées et sur les coteaux.

C'est pourquoi, la gestion durable du territoire francilien est aujourd'hui devenue un impératif. A ce titre, le maintien de la biodiversité est nécessaire. Aussi, la Région et ses partenaires marquent leur volonté de mieux intégrer la biodiversité dans chacun de leurs projets et d'assurer la protection et la gestion des milieux naturels franciliens. Ensemble, ils ont conçu et préparé cette charte.

Objet de la Charte :

Cette charte formalise la volonté des acteurs de la région Ile-de-France de faire connaître, de préserver et de gérer la biodiversité et les milieux naturels régionaux. Elle constitue le cadre des actions qui sont engagées sur le territoire de la région Ile-de-France par les signataires, en fonction de leurs compétences respectives. Elle doit aussi permettre la mise en cohérence de l'action de tous les partenaires.

Elle propose des actions à mener dans le respect des compétences reconnues à chaque collectivité ou organisme. Ainsi, l'adhésion à cette charte marque la volonté de protéger la biodiversité et les milieux naturels d'Ile-de-France.

Les engagements des signataires correspondent à des actions et pratiques à mettre en œuvre dans une logique d'amélioration et de mise en place progressives.

Les signataires de la charte reconnaissent l'importance du patrimoine naturel et de la biodiversité pour un développement durable et équilibré de la région. Ils s'engagent à :

Mettre en œuvre une stratégie de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel telle que décrite dans cette charte

Intégrer la biodiversité dans les différentes politiques régionales ou locales d'aménagement du territoire

Définir des plans d'actions coordonnées en faveur de la biodiversité et notamment :

Promouvoir des projets favorables à la biodiversité et au patrimoine naturel

Améliorer les connaissances en la matière

Créer un lieu permanent d'échange des connaissances et de l'information et favorisant la rencontre entre acteurs

Favoriser et promouvoir l'éducation et la formation

Reconquérir des espaces naturels en faveur de la biodiversité

En vertu de quoi, les signataires s'accordent dans la limite de leurs compétences sur les constats et propositions d'actions qui suivent : (voir la charte régionale de la biodiversité et les milieux naturels).

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la Charte de la Biodiversité et d'autoriser le Maire à la signer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L332.1 et suivants ainsi que R.332.30 et suivants,

Vu la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité conférant aux Régions de nouvelles compétences, et donc de nouvelles responsabilités, en matière de patrimoine naturel lié à la protection des espaces et la délibération approuvée par le Conseil Economique et Social Régional d'Ile-de-France en date du 25 septembre 2003 relative à l'adoption de la « charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels »,

Vu la loi sur l'eau et les milieux aquatiques adoptée le 30 décembre 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par

MAJORITE (EPA)	26 VOIX POUR
OPPOSITION (AC)	05 VOIX POUR
GROUPE (AAV)	02 VOIX POUR

Soit un VOTE à l'UNANIMITE POUR

DECIDE

Article 1 : D'approuver la charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels, et de la signer en s'engageant à assurer le développement durable et équilibré du territoire communal ayant pour principaux objectifs de :

- reconnaître l'intérêt et le rôle de la biodiversité en ville (rôle paysager, intérêts écologique et social),
- promouvoir des actions telles que programmes d'inventaires, d'études, de gestion et d'espaces (terrains vagues, cimetières, jardins, parc urbains, espaces relais, ferroviaires) création de réseaux, place à l'eau, protection de la faune et de la flore,
- faire connaître la biodiversité en ville auprès des citoyens, des aménageurs et gestionnaires tout en favorisant la formation des techniciens des espaces verts de la ville,
- de reconnaître l'intérêt et le rôle de la biodiversité en forêt,
- de favoriser une meilleure gestion de la biodiversité dans le cadre de l'activité agricole,
- de reconnaître l'intérêt le rôle de la biodiversité sur les autres milieux (zones humides, landes, pelouses, platières, éboulis, tous milieux ouverts non agricoles et non forestiers),
- à utiliser en complémentarité trois modes d'actions pour protéger, promouvoir la biodiversité et le patrimoine naturel d'Ile-de-France : l'action réglementaire, l'action foncière et l'action partenariale.

Article 2 : Que les signataires de cette charte sont susceptibles de bénéficier d'aides financières de la Région sur des projets mettant en évidence un intérêt écologique.

Article 3 : D'autoriser le Maire à signer la Charte Régionale de la Biodiversité et des Milieux Naturels.

Monsieur RIBAUT – Maire indique que pour identifier, pour accompagner et pour renforcer les actions, les Elus ont souhaité que soit créé un pictogramme.

Madame MUNERET commente le pictogramme qui ne remplacera pas le logo de la ville. Simplement, ce pictogramme sera associé, sur certains documents, qu'il s'agisse d'affiches, d'articles dans le journal municipal, de cartons d'invitations. A chaque fois, qu'il y aura une manifestation ou une action qui aura un lien avec le développement durable, ce pictogramme apparaîtra, de façon à identifier les actions de développement durable. Ce pictogramme représente la Commune par le vert de la forêt de l'Hautil, par la forme en longueur d'Andrésy et de ses îles ; ensuite 21 puisque le 21^{ème} siècle et ensemble, puisque cet Agenda 21 sera construit tous ensemble.

Autre chose importante qui est aussi à souligner : ce pictogramme est ludique et doit donner envie aux enfants de le maîtriser, c'est pourquoi cette forme est intéressante, notamment avec cette tête un peu stylisée qui fait penser à un « packman ». L'imaginaire de chacun pourra y retrouver la représentation qu'il souhaite par rapport à ce pictogramme.



III – DIVERS

04 – QUESTIONS DIVERSES

PARC des CARDINETTES

Monsieur BESNARD demande un point sur le Stade des Cardinettes et les normes HQE parce que, au niveau du discours on a un peu de mal à suivre, un coup le projet est HQE, un coup le projet n'est pas HQE parce que cela coûte cher. Lors de la Cérémonie des Vœux, Monsieur le Maire a dit que le parc serait aux normes HQE, et dans le journal de la ville, il s'agit d'un parc sportif proche des normes HQE.

Monsieur RIBAUT – Maire répond que ce qu'il a toujours dit et qui a été écrit, c'est qu'il tendait vers les normes HQE. Il ne répond pas aux quinze éléments du HQE mais pour une raison très simple, c'est qu'il aurait fallu bien en amont de la conception, prévoir qu'il serait dans toutes ces normes. On ne peut pas être labellisé HQE sans avoir commencé très en amont. Par contre, dans sa construction proprement dite et même dans la tenue de son chantier, il tend vers les normes HQE, c'est à dire que tout ce qui est isolation, protection phonique, sont parfaitement dans les normes HQE. Il tend beaucoup vers les normes HQE. Si l'on commençait maintenant à concevoir ce complexe sportif, bien entendu, il serait totalement dans les normes HQE. Cela comme beaucoup de communes, on ne pouvait pas le prévoir, il faut dire que les premiers travaux de conception remontent à 2002/2003.

COMMISSION ACCESSIBILITE PERSONNES HANDICAPEES

Madame CHATEAU indique que cette Commission devait se mettre en route en 2009. A quelle période de l'année pensez-vous que cela va se faire ?

Monsieur RIBAUT – Maire répond qu'elle se mettra en route lorsque l'on aura choisi le Bureau d'Etudes qui doit accompagner la ville dans cette opération. Un cahier des charges est actuellement en réalisation pour le choix d'un Bureau d'Etudes qui va nous accompagner.

Madame CHATEAU demande comment la composition de cette Commission est désignée.

Monsieur RIBAUT – Maire répond que la composition de la Commission a été déjà désignée en Conseil Municipal. Cette composition est maintenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est suspendue à 20 h 58 et la parole donnée au public. La séance est reprise et levée aussitôt.

Pour extrait certifié conforme,
Andrésey, le 09 mars 2009

Le Maire,

Hugues RIBAUT
Conseiller Général des Yvelines